

LA CFDT ET LES RAPPORTS INTERSYNDICAUX

*MICHEL BRANCIARD **

A sa faiblesse numérique, le syndicalisme français ajoute une autre caractéristique : sa division. Pas moins de six organisations syndicales différentes ayant plus ou moins rang de confédération, sans compter les syndicats autonomes.

Aussi l'évolution des rapports intersyndicaux est-elle un chapitre important de l'histoire du syndicalisme. Périodes de réchauffement et périodes de refroidissement se suivent dans un ballet complexe où se mêlent considérations pragmatiques, points de vue doctrinaux, données de concurrence et le poids des histoires passées. En même temps que la CFTC-CFDT a construit sa spécificité, elle ne s'est pas satisfaite de l'état de division qu'elle a cherché à modifier. Michel Branciard rappelle comment le problème s'est posé à la CFTC-CFDT depuis la guerre. On y verra que la question des convergences y est moins nouvelle qu'on ne le croit, même si les termes du problème sont propres à aujourd'hui.

Le problème des rapports intersyndicaux ne date pas d'aujourd'hui. Cette question se pose dès la naissance de la CFTC en 1919. À la Libération, puis, à partir de 1948, avec la division syndicale accrue, les débats sur ce thème se développent. Il conviendra de distinguer les discussions sur l'unité organique (fusion en une seule centrale) de celles sur l'unité d'action, bien qu'il y ait parfois des interférences entre les deux.

* Historien.
Le chapeau est de la rédaction de CFDT-AUJOURD'HUI.

L'unité organique

DICATS
ET
LARIES

La Résistance a réuni dans un même combat « ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas ». Réunifiée par les accords du Perreux (1943), dès fin septembre 1944, la CGT propose à la CFTC l'unité organique. Se voyant opposer un refus, elle tente, sous l'impulsion de Benoît Frachon (1), de réaliser l'unité par la base : une section par entreprise, un syndicat par profession.

Les positions de la CFTC

Face aux propositions de la CGT, on peut distinguer trois positions :

■ L'une, peu partagée, défendue par les Savoyards, résulte d'une pratique unitaire engagée dès la Résistance et poursuivie au sein des CUA (Comités d'unité d'action), créés en Savoie entre CFTC et CGT. Refusant l'absorption par la CGT, le congrès CFTC de Savoie, en mars 1945, demande que des discussions s'engagent en vue de la création d'une « Confédération unique des syndicats français », avec des caractéristiques propres à la « doctrine du syndicalisme français ».

■ Opposé à cette unité organique, le secrétaire général Gaston Tessier (2), dans la continuité des positions du syndicalisme chrétien, défend au contraire le pluralisme syndical en tant que principe. Il est l'expression et la garantie des libertés générales et de la démocratie tout entière.

■ Au pluralisme de principe s'oppose une troisième position, celle des minoritaires (3). Le pluralisme français est un pluralisme de fait qui tient à l'histoire et notamment à l'importance du Parti communiste et à sa conception léniniste des rapports syndicats-parti. S'engager dans la fusion avec la CGT c'est aliéner sa liberté et risquer d'aller, à terme, vers une scission, comme le montreront les exemples français et italien.

Vis-à-vis de FO

Lors de la scission de la CGT consécutive aux grèves de novembre-décembre 1947, quelques unions départementales minoritaires aident à la constitution d'UD-FO. Accusée par certains majoritaires de vouloir fusionner avec FO, la minorité s'en défend par la voix de Charles Savouillan (4). « Nous n'ou-

(1) Benoît Frachon, secrétaire général de la CGT de septembre 1945 à 1967.
(2) Gaston Tessier, secrétaire général de la CFTC de 1919 à 1948, puis président jusqu'en 1953.

(3) La minorité, au sens historique, n'est pas encore constituée mais, d'ores et déjà, on peut parler de minoritaires. Pour la naissance de la minorité, cf. Michel Branciard, « Naissance d'une minorité », p. 97 sq., in Histoire de la CFTC, Éditions La Découverte, 1990.

(4) Secrétaire général de la Fédération de la métallurgie.

bliions pas que ses militants [ceux de FO] furent avec nous dans les grèves de novembre-décembre (5), que leur scission fut la manifestation de leur volonté de dépolitisisation de la vie syndicale, volonté qui nous anime aussi. Il apparaît donc que parmi les différentes organisations syndicales, dans la mesure où FO a combattu pour cette indépendance, FO nous est plus proche et c'est tout. »

Cette proximité de FO, l'absence de liaison avec un parti expliquent les tentatives postérieures. Dans le courant des années cinquante on évoque la possibilité de mettre en commun certains services FO-CFTC, sans que cela soit suivi d'effet. Au début des années soixante, avec l'engagement du processus d'évolution conduisant à la CFDT, les perspectives se précisent. Au congrès de la Chimie (octobre 1960), le président confédéral, Maurice Boulaudoux, estime qu'« il n'y a pas de place en France pour deux centrales syndicales laïques non communistes ». Est-ce l'annonce d'un processus allant vers la fusion avec FO ? Il s'en défend lors du comité national suivant, parlant simplement d'une meilleure collaboration entre les deux centrales.

Cependant, l'idée d'unité organique est dans l'air. Au congrès fédéral des Métaux (1960), Pierre Jeanne (6) explique : « Nous affirmons notre désir d'unité ouvrière, nous savons qu'elle ne peut se faire dans la CFTC sous sa forme actuelle ; force nous est donc de rechercher quelle est l'évolution possible et souhaitable de notre organisation. »

Avec l'arrivée d'Eugène Descamps (7) au secrétariat général, en 1961, les choses se précisent. Il envisage une fusion, d'abord avec FO et, si possible, avec la FEN, afin de constituer une grande confédération à laquelle la CGT pourrait s'intégrer, sans que les communistes soient majoritaires.

Dans cette perspective, des groupes de travail CFTC-FO sont créés et chargés d'élaborer des propositions concrètes en vue d'un travail commun dans les institutions et l'action professionnelle. Pour le secrétaire général, il s'agit là du premier pas d'un processus débouchant à terme sur une fusion. L'arrivée d'André Bergeron (8) à la tête de FO, mais aussi le peu d'enthousiasme de nombreux cadres syndicaux, tant FO que CFTC, ne permettent pas d'aller plus avant dans cette tentative.

Autour des années soixante-dix

Dans les années 1966-1968, la Métallurgie CFDT va loin dans l'unité d'action interfédérale : unité permanente avec la CGT,

(5) Grèves lancées par la majorité communiste de la CGT qui, aux revendications alimentaires, adjoignait la lutte contre le plan Marshall.

(6) Pierre Jeanne, responsable de la Fédération de la métallurgie.

(7) Eugène Descamps, secrétaire général de la CFTC (devenue CFDT en 1964) de 1961 à 1971.

(8) André Bergeron, secrétaire général de FO de 1963 à 1989.

avec cette dernière. La CFTC doit-elle se limiter aux rapports avec FO et la CGC, en laissant la CGT sur la touche ?

Au comité national d'octobre 1948, des minoritaires demandent la mise en œuvre avec la CGT d'une unité d'action sur des objectifs professionnels strictement définis. Suite au débat, l'assemblée constate l'impossibilité de réalisation de l'unité d'action sur le plan confédéral, du fait de l'intervention du PC au sein de la CGT. Liberté est cependant laissée aux fédérations d'envisager une unité d'action avec celle-ci pour faire aboutir des revendications.

Le congrès de 1949 confirme cette position et la précise : accords limités dans le temps ; objectifs strictement professionnels, sous la responsabilité des fédérations. Telle est la conception qui prévaut pendant une quinzaine d'années, certaines fédérations étant cependant réticentes vis-à-vis de toute unité d'action, notamment pendant une première période.

Les minoritaires ont poussé dans le sens de l'unité d'action et la mettent en pratique. Ils sont cependant très conscients des risques. *Les Cahiers Reconstruction*(11) de décembre 1948 expliquent que, si l'y coïncidence avec les cégitistes sur les revendications, il ne saurait y avoir « unité de but ». Nécessité dans certaines circonstances, « l'unité d'action ne saurait sans grave péril devenir une habitude, encore moins un idéal ».

D'autant plus que la CGT développe alors une pratique d'unité à la base visant à discréditer toutes les autres organisations. La constitution de comités de grève tend à noyer des sections CFTC, encore bien modestes, au sein d'un ensemble d'inorganisés dirigés de fait par la CGT.

■ Théorie et pratique de l'unité d'action

Dès sa fondation, la CFTC a admis la possibilité de cartels entre organisations diverses en vue de faire aboutir des revendications. A la Libération, la CFTC propose à la CGT une sorte de super-cartel, avec comité et bureau permanent, respectant toutefois l'indépendance de chaque centrale. En réponse à cette proposition la CGT réclame la fusion. Refusant celle-ci, la CFTC n'en demeure pas moins fidèle à son idée première. Elle tente par exemple, en avril 1948, de réaliser un cartel à la baisse des prix avec toutes les centrales. Au cours des années 1948-1949 s'élabore une sorte de théorie de l'unité d'action.

Unité d'action professionnelle

Nous sommes au lendemain de l'éclatement de la CGT. Issue de la scission, FO ne saurait envisager une action commune

(9) Depuis 1984, la FGMM est devenue la FGMM : Fédération générale de la métallurgie et des mines.
(10) Jacques Moreau, membre de la commission exécutive de la Confédération.

De « l'interpro » au politique

La Confédération s'est réservé le monopole des contacts interprofessionnels(11). Mais, en ce domaine, il s'agit plus d'empirisme que de théorie. En 1951, la CFTC ne propose-t-elle pas aux trois centrales (CGT comprise) la discussion d'un programme économique et social, question autrement plus vaste que les simples revendications immédiates et dont les prolongements politiques sont évidents ? Des minoritaires s'inquiètent. *Les Cahiers Reconstruction* de décembre 1951 craignent qu'une telle discussion soit utilisée par la CGT pour accentuer sa pression sur les organisations de base.

Si ces contacts échouent, d'autres aboutissent parfois à une unité dans l'action, par exemple lors des journées revendicatives pour le relèvement du SMIG en 1954... Cependant, même

(11) Organé extra-syndical regroupant des syndicalistes de la CFTC et des personnalités extérieures à l'organisation. Pour plus de détails, cf. note 3, p. 60.

(12) Certaines UD développent cependant une pratique d'unité d'action. La plus originale est celle de la Loire. Cf. Michel Branciard, Histoire de la CFTC op. cit., p. 108.

l'unité d'action professionnelle à l'unité d'action interconfédérale avec, s'il le faut, la seule CGT. Non retenue sur l'heure, cette proposition est reprise par Eugène Descamps lors du congrès de novembre 1965. Elle est accueillie avec enthousiasme.

La guerre d'Algérie conduit à poser la question d'une action commune pour la défense de la démocratie et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans la mesure où la CGT n'a pas protesté contre l'écrasement de la révolution hongroise par les chars russes en 1956, est-il concevable de l'inclure dans une action pour la défense de ces objectifs ?

Considérant cette question, *Reconstruction de septembre 1957*, après un net refus de toute action commune avec le PC, nuance son propos au sujet de la CGT. Si liée soit-elle au PC, celle-ci est « une organisation syndicale née et vivant de l'exercice des libertés qui sont les conditions d'existence de toute organisation syndicale ». Des syndicalistes non communistes peuvent reconnaître la « communauté de situation de tous les syndicats devant certaines menaces ». Une action intersyndicale est donc envisageable, mais tout contact avec la CGT doit être précédé d'une concertation entre les organisations syndicales non communistes (CFTC-FO-FEN).

Mai 1958 voit la réalisation de la première partie du scénario, mais aucune action commune n'est réalisée avec la CGT. Par la suite, en 1960-1961-1962, l'intervention d'un autre partenaire, l'UNEF, facilite de telles actions. Mais au sein de la CFTC, si une large majorité accepte de s'associer à la CGT à l'occasion de faits exceptionnels (semaine des barricades, putsch des généraux), seules quelques organisations (Chimie, SGEN et une demi-douzaine d'UD) estiment nécessaire de maintenir des liaisons constantes avec toutes les organisations (CGT comprise). L'ex-minorité se divise à propos de ce que l'on appelle le « front syndical » (13).

Dans les années plus récentes, les actions en faveur de la Tchécoslovaquie (1968), de la Pologne (1981)... ne posent pas de tels problèmes, dans la mesure où la CGT s'en exclut d'elle-même, dénonçant « l'anticommunisme et l'antisovétisme » des manifestations organisées par les autres centrales.

■ Unité d'action interconfédérale

En avril 1965, les responsables CFDT des Pays de Loire, estimant que les problèmes posés (lutte contre la politique des revenus, amélioration des prestations sociales, développement des investissements publics...) ne peuvent se résoudre par l'action au niveau des entreprises, proposent qu'on passe de

(13) Cf. Michel Branciard, Un syndicat dans la guerre d'Algérie, *Editions Syros*, 1984, p. 244 sq.

L'accord de janvier 1966

FO refuse de s'inscrire dans une stratégie parallèle à celle de l'entente avec la CGT. L'accord du 10 janvier 1966 est donc signé avec cette seule centrale.

En 1966-1967, cet accord impulse diverses actions regroupant la totalité des secteurs : les « tous ensemble » auxquels participe la FEN et que parfois FO rejoint, tout en refusant les manifestations communes. La dynamique de cet accord s'étend-elle aux luttes d'entreprises, nombreuses et dures, par exemple au premier trimestre 1967 ? C'est ce qu'affirment certains, alors que d'autres estiment, au contraire, que les actions commandées du sommet qui en découlent sont un frein aux actions parties de la base.

Autre problème : la nature de l'accord. Par rapport à l'unité d'action interfédérale antérieure y-a-t-il seulement différence de degré ou différence de nature ? Une analyse de l'accord montre qu'il ne se limite pas à l'action revendicative au sens étroit du terme, mais qu'il débouche sur de véritables réformes de structure : refonte de la fiscalité, réduction des dépenses productives, implantations d'entreprises publiques permettant d'assurer un droit à l'emploi dans les régions en perte de vitesse.

Le risque de dérive politique est perçu dès mars 1966. René Bonéty (14) ayant rencontré des représentants du secteur économique de la CGT souligne que l'approfondissement de l'accord du 10 janvier peut conduire vers l'élaboration d'un « programme commun », avec « toutes les conséquences politiques d'une telle option ». Le bureau décide alors de ne pas aller plus avant dans la discussion des problèmes économiques. Suite aux ordonnances de 1967, modifiant les structures de la Sécurité sociale, la CGT accentue sa pression pour passer au « stade supérieur » de l'unité d'action, le stade politique, la CFDT résiste.

Autre débat : comment, dans l'unité d'action permanente, maintenir la personnalité de la centrale ? Comment ne pas tomber dans le piège : « oublions ce qui nous divise, pour ne retenir que ce qui nous unit » ?

A la veille de Mai 1968, si l'accord tient toujours, on n'en note pas moins une dégradation certaine des rapports CGT-CFDT.

Les rapports avec FO

campagnes communes : retraites, libertés syndicales, droits des migrants.

Deux raisons ont conduit FO à refuser la conclusion d'un accord à trois : la politique CFDT « conduit à l'unité organique » — en voulant récupérer « la force de frappe cégétocommuniste » ou risque de provoquer un « raidissement du patronat ». Interrrompus en février 1966, les conversations CFDT-FO reprennent cependant en avril 1967. Eugène Descamps précise que l'accord avec la CGT est « tactique ». Il exprime le souhait de voir les syndicalistes non communistes travailler ensemble. Les délégations repèrent convergences et divergences dans la conception de l'organisation économique, soulignent les bons rapports au plan européen ; mais après trois rencontres les contacts sont rompus du fait des divergences d'attitude face à la nouvelle organisation de la Sécurité sociale.

Nouvel épisode, de février 1968 à 1969 : plusieurs rencontres permettent d'aboutir à un communiqué commun le 3 février 1969. « Le comportement des deux confédérations a fait ressortir dans les négociations de mai/juin 1968, et dans celles qui ont suivi portant sur le droit syndical, les problèmes d'emploi et les conventions collectives, leur souci primordial des aspects qualitatifs des problèmes »... on envisage la poursuite du dialogue. René Mathevet (15), responsable de la délégation CFDT, reçoit du conseil confédéral un mandat clair : « Un rapprochement des deux confédérations, tant dans les positions que dans l'action, serait un facteur de confiance dans l'avenir d'un syndicalisme français démocratique, libre et indépendant de l'Etat et des partis. »

Est-ce le début d'une lune de miel ? Non ! Estimant sans doute qu'on a été trop loin, André Bergeron modère les enthousiasmes. Le négociateur FO est changé. Les divergences s'accroissent entre les organisations de base. Les conversations vont s'interrompre au lendemain du congrès CFDT de 1970, fort mal perçu par FO.

Nouveaux accords CFDT-CGT

Mettant l'accent sur les initiatives au niveau des divers centres de pouvoir (entreprise, branche, etc.), la CFDT, après 1968, ne se situe plus dans le cadre de l'accord de janvier 1966. Au congrès de 1970 s'affrontent les partisans d'un nouvel accord confédéral et ceux qui insistent sur les initiatives de la base. Les premiers l'emportent de peu. La rédaction de l'accord CFDT-CGT du 1^{er} décembre 1970 se révèle toutefois laborieuse. Les débats sur la hiérarchie des salaires, la fiscalité, la conduite des luttes... se poursuivent jusqu'en 1974. L'accord permet cependant d'impulser diverses

VDICATS ET SALARIÉS

Au-delà de l'accord sur les revendications, la nouveauté réside dans la volonté de la CFDT de confronter, avec la CGT, les analyses sur le capitalisme, la conception du socialisme. On peut y voir une volonté de faire évoluer la CGT.

1974 marque une inflexion. Pour la première (et dernière) fois, CFDT, CGT et FEN appellent en commun à voter, au second tour de l'élection présidentielle, pour le candidat unique de la gauche. Se référant à cette nouvelle dynamique, l'accord CFDT-CGT du 26 juin 1974 va jusqu'à parler de « la possibilité d'établir entre les deux organisations des convergences durables ».

Si des divergences surviennent, les travailleurs sont faits juges. Des débats avec eux doivent permettre de trancher « pour déterminer, dans chaque situation, les objectifs et méthodes d'action les mieux adaptés dans l'esprit du présent accord ».

La pression de la CGT, l'influence de la crise, la difficile affirmation de la personnalité de la CFTC dans des luttes centrées sur les salaires et l'emploi, tous ces éléments entraînent, dans les années 1974-1977, la centrale dans un processus de globalisation des luttes, de dénonciation d'une politique ; d'où le sursaut de la « resyndicalisation ».

Vers la situation actuelle

« Resyndicaliser » consiste à développer une nouvelle logique d'action, démarrant au plus près des préoccupations quotidiennes des salariés. La pression doit donc s'exercer vis-à-vis des multiples centres de pouvoir dont dépendent les conditions de vie et de travail de ces salariés. On retrouve là une idée développée dès 1969.

Cette logique s'oppose à celle de la CGT qui, face au « capitalisme monopoliste d'Etat », entend canaliser les revendications, les rendre homogènes pour faire converger au plan national l'action de l'ensemble des travailleurs. Il est donc compréhensible que, dès le début de 1978, les difficultés de l'action unie se multiplient entre CFDT et CGT.

A partir de 1980, un autre élément intervient. La CGT se détermine en matière d'unité d'action en fonction de ses « principes de classe et de solidarité internationale ». Telle qu'expliquée en juin 1980, cette formule signifie qu'elle ne pratique l'unité qu'avec les organisations se situant dans le camp anti-impérialiste. Pour se situer dans ce camp il convient de reconnaître « le socialisme tel qu'il existe ». La CFDT qui a réagi vigoureusement contre l'intervention soviétique en Afghanistan ne saurait répondre à ce critère ; elle n'est donc plus un interlocuteur valable.

(15) Responsable du secteur social de la CFDT.

Recherche partenaires

« NDICATS ET SALARIÉS »
Dès le printemps 1978, le discours confédéral CFDT tente, après huit ans de silence, de réintroduire l'idée d'une possible unité d'action avec FO. « Personne dans la CFDT ne peut tirer un trait sur plusieurs milliers de travailleurs syndiqués à FO » (16). Un peu plus tard, on souligne que, compte tenu des unités d'action qui se réalisent ici ou là dans les entreprises et les branches, des possibilités de changement de rapport entre les deux confédérations existent. Faut-il encore que l'interlocuteur soit d'accord ! En octobre 1980, une proposition de rencontre est refusée par FO.

Souvent partenaire d'un jeu à trois, la FEN a cependant connu quelques déboires dans les années soixante-dix. Ainsi, à l'automne 1974, l'apposition de sa signature au bas d'un accord de salaires dans la Fonction publique a été considérée comme une « caution syndicale à la politique d'austérité salariale du gouvernement ». Elle n'en demeure pas moins un interlocuteur habituel de la CFDT, même si les rapports n'ont jamais été aussi suivis qu'avec la CGT. En octobre 1978, une rencontre CFDT-FEN permet un « constat de convergence sur les modalités d'action décentralisée ». Quant à la CGC, voulant elle aussi « jouer dans la cour des grands », elle demande en 1979 à rencontrer les diverses centrales. La CFDT précise à cette occasion le rôle de l'UCC (Union confédérale des cadres), mais n'exclut pas des rencontres. L'une aboutit en novembre 1979 à une déclaration commune sur la réduction de la durée du travail.

Tirant les conséquences de cette situation, le congrès de 1982 propose une nouvelle pratique unitaire : une unité d'action « sans préalables idéologiques ou politiques », s'adressant à « toutes les organisations syndicales présentes sur le terrain ». Cette unité d'action doit se réaliser « sur la base d'objectifs précis » plutôt que « sur la base d'accords programmatiques généraux ».

Au cours des années suivantes, la CGT persiste dans sa politique d'isolement. Les appels à l'unité d'action s'adressent directement aux travailleurs et non aux organisations. On va même jusqu'à dénoncer les risques des intersyndicales.

En 1984, à l'occasion de négociations, la CFDT souligne que des convergences sont apparues sur certains points avec FO, la CFTC et la CGC. A partir de cette même année, les rapports entre la CFDT et la FEN s'améliorent. Des échanges ont lieu à propos des orientations définies dans les congrès respectifs. L'adaptation du syndicalisme est un thème commun aux deux organisations. La CFDT n'entend cependant pas reprendre à son compte l'idée de la « recomposition syndicale » chère à la FEN.

■ Plus petit dénominateur ou enrichissement communs ?

A travers l'unité d'action que nous venons d'analyser, la centrale tend, bien sûr, à pallier les conséquences de l'absence d'unité organique et à renforcer les moyens de pression sur le patronat et le gouvernement. Mais au cours des diverses périodes elle a aussi d'autres visées. Les minoritaires concevaient également l'unité d'action comme un moyen de faire connaître la CFTC, d'étendre son influence. A partir de 1966, l'unité d'action confédérale se situe dans la ligne d'un renforcement de l'action confédérale entreprise par Eugène Desamps dès son accession au secrétariat général en 1961. Enfin, dans les années soixante-dix, l'idée d'Edmond Maire est de faire évoluer l'ensemble du mouvement ouvrier français, et notamment la CGT, dans le cadre d'une démarche autonome, ambiguë qui se heurte à la résistance du PC et de la CGT.

Tant qu'on en reste à l'unité d'action professionnelle sur des points précis, l'unité d'action peut se développer, sans poser trop de problèmes, dans la mesure évidemment où les partenaires sont aussi décidés à jouer le jeu. La situation se complique lorsqu'on passe au plan confédéral avec la négociation d'accords programmatiques. A ce niveau se heurtent de plein fouet les stratégies différentes des divers acteurs. La question se pose : comment agir de concert, sans perdre pour autant son originalité ? L'action commune doit-elle être le plus petit dénominateur commun ou, perspective plus ambitieuse, l'enrichissement commun par l'addition des « personnalités » de chaque centrale ? Faut-il encore que chacun des partenaires ne soit pas persuadé qu'il est le meilleur, qu'il possède la vérité, une vérité que l'autre doit simplement reconnaître. ■

(17) Note au bureau national, octobre 1986.